



Problèmes avec artisan mandaté par le bailleur

Par **balzac07**, le **18/12/2015 à 04:05**

Bonjour

Suite à des travaux de peinture et tapisserie après un dégât des eaux dans notre appartement l'artisan envoyé par l'agence a cassé une grille de VMC en la remettant. Nous avons prévenu l'agence et lui avons demandé de faire changer la grille par un autre professionnel ou que nous fixerons nous mêmes la nouvelle car nous avons eu des problèmes avec l'artisan.

L'agence nous dit que c'est uniquement à lui d'intervenir.

Peut-elle nous imposer l'intervention de cet artisan?

Et si oui que risquons nous si malgré tout nous refusons?

Merci

Cordialement

Par **janus2fr**, le **18/12/2015 à 07:33**

Bonjour,

Il est probable que, puisque c'est l'artisan qui a cassé cette grille, le bailleur lui demande de la remplacer à ses frais. D'où le fait que ce soit lui qui le fasse...

Par **balzac07**, le **18/12/2015 à 07:37**

On est d'accord sur le principe. Mais ce monsieur nous a manqué de respect pour diverses raisons, a mal travaillé dans notre appartement et le dialogue est impossible. Nous souhaiterions donc qu'il prenne à ses frais le remplacement de la grille mais que nous nous chargions de l'installer ou qu'un autre professionnel le fasse.